

Document 3 : Annexes sur le déroulement de l'enquête

- 1 Arrêté d'ouverture d'enquête ; *(pour le Tribunal administratif)*
- 2 réunion du 25 mars 2019 : examen conjoint des P.P.A. ; *(pour le Tribunal administratif)*
- 3 première publication Gazette – Parisien du 10/04/2019 ;
- 4 deuxième publication Gazette – Parisien du 01/05/2019 et du 03/05/2019 ;
- 5 flyer d'information préparé par la ville, diffusé et affiché autour du 23/04/2019 ;
- 6 capture d'écran du site internet concernant l'enquête publique ;
- 7 article du Parisien du 15 mai 2019 ,
- 8 tract des opposants au projet diffusé à partir du 27/05/2019 ;
- 9 tract de réponse de la ville (date de diffusion non communiquée) ;
- 10 procès-verbal de synthèse remis au maire le 11 juin 2019 ;
- 11 liste des panneaux municipaux concernés par l'affichage et certificat d'affichage.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2019 - 039

**PORTANT ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
TAVERNY POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS ET DE CELLULES
COMMERCIALES A REZ DE CHAUSSEE AINSI QUE LE REAMENAGEMENT D'UN
ESPACE PUBLIC SIS RUE DE PARIS - RUE DE LA TUYOLLE – RUE DE LA MAREE**

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-54 à L.153-59,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 mars 2005, modifié par délibérations des Conseil municipaux en date, respectivement, du 12 mars 2010, 28 septembre 2012 et 29 mars 2013, et mis à jour par arrêtés municipaux en date, respectivement, du 1er août 2005, 2 novembre 2007, 8 décembre 2008, 24 décembre 2010, 14 septembre 2011, 24 février 2012 ; 19 décembre 2013, 24 juin 2016, 9 mars 2017 et 20 mars 2018 ;

Vu la délibération n°118-2016-UR08 du Conseil municipal en date du 22 septembre 2016 concernant le lancement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le secteur de la rue de la Marée – rue de la Tuyolle – rue de Paris,

Vu la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant Monsieur PION, en qualité de commissaire enquêteur, en date du 19 mars 2019,

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme de Taverny (95) liée à une opération de renouvellement urbain comportant la construction d'un ensemble de 132 logements et de cellules commerciales, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme, en date du 15 février 2019,

Vu le compte-rendu de l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées en date du 25 mars 2019,

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20190404-2019-039-AR

Réception en sous-préfecture le : 12 AVR, 2019

Publication le : 12 AVR, 2019

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Taverny pour **la création de logements et de cellules commerciales à rez-de-chaussée ainsi que le réaménagement d'un espace public sis Rue de Paris - Rue de la Tuyolle – Rue de la Marée**, sera soumis à enquête publique pendant une durée de 31 jours, du 29 avril 2019 au 3 juin 2019 inclus.

Article 2 :

Madame La Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur PION, administrateur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 :

L'enquête se tiendra à l'Hôtel de Ville de TAVERNY – Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (Tel : 01 30 10 27 27) situé 2 Place Charles de Gaulle – 95150 Taverny, tous les jours, à savoir :

- le lundi de 13h30 à 17h,
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- et le samedi matin de 9h à 12h (fermeture de la mairie le 4 mai 2019).

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra le public les jours et heures suivants :

- lundi 29 avril de 14h à 17h,
- mardi 14 mai de 9h à 12h,
- samedi 18 mai de 9h à 12h,
- mercredi 22 mai de 9h à 12h,
- lundi 3 juin de 14h à 17h.

Ces permanences se tiendront à la Direction de l'Urbanisme conformément à l'article 3. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

La correspondance pourra être adressée par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur à la Mairie de Taverny ou par Internet en mentionnant «Enquête publique – DP MeC Tuyolle - à l'attention de Monsieur Pion».

La consultation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est également possible en ligne, via le site Internet <http://www.ville-taverny.fr> de la ville de Taverny. Un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête y est accessible. Le dossier sera consultable sur un poste informatique en mairie.

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, le ou les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour établir son rapport qui relate le déroulement de l'enquête accompagnée de ses conclusions motivées et le transmettre à Madame le Maire de Taverny avec le dossier d'enquête.

Des copies du rapport et des conclusions motivées sont tenues à la disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie de Taverny – Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, sur le site Internet de la Ville de Taverny et en Préfecture, à la Direction de la Réglementation et de l'Environnement.

Article 6 :

Un avis est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est publié par voie d'affiche sur les lieux habituels d'affichage administratif, en Mairie de Taverny et sur site Internet de la Ville de Taverny.

Article 7 :

Le dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Taverny pour le l'opération d'aménagement Tuyolle sera soumis au Conseil Municipal de Taverny pour approbation.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires sur ce projet doit s'adresser à Mme le Maire de TAVERNY, responsable de cette procédure (à l'Hôtel de Ville – 2 Place Charles de Gaulle – 95150 TAVERNY – tél 01.30.40.27.27 – ou par courriel : urbanisme@ville-taverny.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 9 :

Le présent arrêté sera affiché et publié dans le recueil des actes administratifs et inscrite au registre des arrêtés du Maire.

Article 10 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Commissaire-enquêteur et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE, pour information.

Article 11 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à TAVERNY, le 4 avril 2019

LE MAIRE



Florence PORTELLI

VILLE DE TAVERNY

PROJET TUYOLLE POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS ET DE CELLULES COMMERCIALES À REZ-DE-CHAUSSÉE AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC SIS RUE DE PARIS - RUE DE LA TUYOLLE – RUE DE LA MARÉE

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

REUNION EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DU 25 MARS 2019

Compte rendu de Réunion

Etaient présents :

Madame PORTELLI Florence : Maire de Taverny et Conseillère Régionale
Monsieur DROUIN Loïc : Directeur de cabinet du Maire
Monsieur WEISS Sylvain : DGAS Ville de Taverny
Monsieur FIEVEZ Etienne : directeur de l'urbanisme Ville de Taverny
Madame MICONNET Magalie : responsable foncier Ville de Taverny
Monsieur DELEU olivier : DGA CAVP
Monsieur LACOMBE Vincent : ville de Saint Leu-la-forêt
Monsieur FILLON Lenny : VEOLIA
Madame DUFRAISSE Christelle : DDT95/SUAD/Pôle urbanisme
Madame DUCHATELLE Virginie : Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur MEUNIER Franck : IDEAL GROUPE /Promoteur
Madame NITSCHKE Nathalie : SUNTHESE ARCHITECTURE

Etaient excusés :

- La Région Ile de France,
- Ile de France Mobilités,
- La Ville de Frépillon.

Le dossier envoyé préalablement à cet examen conjoint aux PPA comprenait les éléments suivants:

- La délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 approuvant le lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, dans le secteur de la rue de la Marée, rue de la Tuyolle et rue de Paris.
- La déclaration de projet,
- L'avis de l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas
- L'additif au rapport de présentation,
- L'extrait du plan de zonage existant,
- L'extrait du plan de zonage modifié,
- Le règlement en cours de modification,
- Le pré-diagnostic faune flore réalisé fin 2016 par le bureau d'étude Biotope,
- L'étude de trafic,

Madame Le Maire et Monsieur Weiss introduisent la réunion en présentant le projet de construction situé entre la rue Tuyolle et la sente de la Marée ; il s'agit d'un projet de requalification urbaine de ce secteur du centre-ville qui a notamment pour objectif de mettre en valeur le patrimoine ancien de la commune et de répondre à l'obligation de construire des logements sociaux sur la commune.

La Ville rappelle les caractéristiques de l'occupation actuelle des sols sur l'assiette foncière du projet : un ancien garage automobile situé rue de la Tuyolle, des immeubles d'habitations à l'abandon depuis plusieurs années, propriétés appartenant à un privé mais également à l'EPFIF, à l'angle de la rue de la Tuyolle et la rue de Paris l'immeuble dit le Taverny'er (ancien Bar/Hôtel), et une maison de « Maître » peu mise en valeur située dans son prolongement rue de Paris.

Le périmètre du projet est également l'objet d'un secteur délimité au PLU au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale. Une convention avec l'Epifif a d'ailleurs été passée en ce sens.

Le projet prévoit la réalisation de 132 logements dont 30% de logements sociaux (minimum 30 % PLAI, maximum 30% PLS) afin de répondre aux besoins de logement, au regard du PLHI et des objectifs de construction de logements en région d'Île-de-France.

Cette opération sera également l'occasion de requalifier les espaces publics. En effet, les nouvelles constructions seront édifiées en retrait de la rue de la Tuyolle ce qui permettra d'élargir le rue (de 9 à 11 mètres) afin de faciliter la circulation et le stationnement au niveau du carrefour avec la rue de Paris. Il en sera de même avec la rue de Paris où une place publique sera créée afin de redynamiser le quartier (Nouvelle place publique, commerces de proximité, ...) et permettra ainsi de mettre en valeur la maison située rue de Paris et protégée au titre des bâtiments remarquables au PLU.

Afin de réaliser cette opération de requalification, des adaptations du PLU sont nécessaires. Celles-ci doivent se faire dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du PLU Ces modifications sont les suivantes :

- La Levée l'Espace Boisé Classé sur la partie Nord-Est du site (environ 4 355 m²)
- La création d'un secteur spécifique à la zone UA (UAb) pour faciliter la réalisation de l'opération de construction ;
- La réduction légère de la protection de la sente, sur environ 15 mètres de longueur, pour permettre la réalisation de la desserte automobile de l'îlot Nord-Est de l'opération.
- La protection de 2 arbres remarquables (1 séquoia et 1 cèdre localisés sur la parcelle cadastrée BB 138 au 14 rue de la Marée).

La Ville indique que la commune va engager dans les prochains mois une révision générale de son PLU datant de 2005. Une Délibération du Conseil Municipal est programmée. En effet, celui-ci étant ancien, ne répond plus nécessairement aux objectifs municipaux

Après cette présentation, la parole est donnée aux participants de cette réunion.

Mme DUFRAISSE de la Direction Départementale du Territoire s'exprime sur le projet et le programme de cette opération. Mme DUFRAISSE confirme que la procédure mise en œuvre est la bonne et qu'elle n'a pas de remarque à apporter sur le programme de logements, le respect du nombre de logements sociaux (30%LLS sur l'opération réparti notamment en 30% PLAI, 40% PLUS et 30%PLS conformément aux orientations de l'Etat) et la levée de l'EBC. La DDT note la mixité sociale et fonctionnelle de l'opération et s'en félicite. Mme DUFRAISSE a pris connaissance de l'avis de l'autorité environnementale qui est favorable au projet. Elle rappelle qu'au niveau de la production de logements sociaux, tout ne doit pas être ciblé sur la production de PLS.

Madame Le Maire précise qu'un RV a eu lieu récemment avec le préfet, les partenaires et la DDT qui a validé les engagements pris par la municipalité en matière de production de logements sociaux et que le PLS répond à une demande importante à Taverny pour assurer le parcours résidentiel des habitants.

Mme DUFRAISSE demande si le projet respecte le PDUIF au niveau des normes de stationnement et précise que ce document doit être cité dans le rapport de présentation.

La Ville ajoute que les normes de stationnement du projet (1,5 place/logement)vont au-delà des prescriptions de la Loi Mandon qui indique 0,5 places pour les logements sociaux et 1 place pour les logements en accession. Monsieur Deleu confirme que c'est bien le cas.

Madame Le maire insiste sur le fait que cette opération se situe dans le tissu ancien de la commune où une grande partie des habitations n'ont pas de parking. Il est donc important que cette opération ne dégrade pas davantage la fluidité de la circulation par un stationnement des véhicules sur le domaine public.

Mr LACOMBE de la ville de Saint-Leu-la-Forêt constate l'absence des articles 15 et 16 dans le règlement. Mme DUFRAISSE précise que le PLU de Taverny est antérieur à la réforme et que la procédure de mise en compatibilité n'a pas pour objet de faire une mise à jour législative des articles du PLU.

Madame DUCHATELLE du Conseil Départemental du Val d'Oise n'a pas de remarque particulière mais demande des précisions sur le calendrier de la procédure.

LA Ville informe que l'enquête publique est prévue pour mai 2019 et que le Commissaire enquêteur remettra son rapport pour début ou mi-juillet 2019. Le passage en conseil municipal pour la mise en compatibilité du PLU devrait intervenir en septembre 2019. Enfin, le début des travaux est prévu pour le second semestre 2020.

Mr DELEU de la Communauté d'Agglomération indique pour sa part que la CA n'est pas compétente sur les PLU mais que la CA s'intéresse à tous les projets communautaires qui sont développés. C'est à ce titre qu'il est présent à cette réunion d'examen conjoint.

VILLE DE TAVERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°2019-039 en date du 4 avril 2019, il sera procédé, du **lundi 29 avril 2019 au lundi 3 juin 2019 inclus**, à l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Taverny pour la réalisation de logements et de cellules commerciales à rez-de-chaussée ainsi que le réaménagement d'un espace public sis Rue de Paris - Rue de la Tuyolle - Rue de la Marée

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête et consigner toute observation éventuelle sur le registre tenu à sa disposition à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - (01 30 40 27 27) - 2, place Charles de Gaulle 95 150 Taverny :

le lundi de 13h30 à 17h30,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30,
et le samedi de 9h00 à 12h00.
(Fermé le samedi 4 mai 2019)

La consultation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Taverny sera également possible, via le site Internet de la Ville <http://www.ville-taverny.fr>. Un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête y est accessible.

Monsieur PIGN, administrateur territorial retraité, a été nommé en qualité de commissaire enquêteur.

La correspondance pourra être adressée par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur à la Mairie de Taverny ou par internet en mentionnant « enquête publique DP MeC Tuyolle à l'attention de Monsieur Pign ». Celui-ci annexera cette correspondance au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera 5 permanences à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - 2, place Charles de Gaulle - 95 150 Taverny :

lundi 29 avril de 14h à 17h,
mardi 14 mai de 8h à 12h,
samedi 18 mai de 9h à 12h,
mercredi 22 mai de 9h à 12h,
lundi 3 juin de 14h à 17h,

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport accompagné de ses conclusions motivées et le transmettre à Madame le Maire de Taverny avec le dossier d'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, 2 place Charles de Gaulle - 95 150 Taverny, sur le site Internet de la Ville, et en Préfecture du Val d'Oise.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis formulés lors de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de la Ville de Taverny, pour approbation.

10.4 2019

ATTESTATION DE PARUTION

VILLE DE TAVERNY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°2019-039 en date du 4 avril 2019, il sera procédé, du **lundi 29 avril 2019 au lundi 3 juin 2019 inclus**, à l'enquête publique **relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Taverny pour la réalisation de logements et de cellules commerciales à rez-de-chaussée ainsi que le réaménagement d'un espace public sis Rue de Paris - Rue de la Tuyolle - Rue de la Marée**

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête et consigner toute observation éventuelle sur le registre tenu à sa disposition à la **Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - (01 30 40 27 27) - 2, place Charles de Gaulle 95 150 Taverny :**

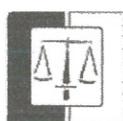
- le lundi de 13h30 à 17h30,
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- et le samedi de 9h00 à 12h00. (Fermé le samedi 4 mai 2019)

La consultation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Taverny sera également possible, via le site Internet de la Ville <http://www.ville-taverny.fr>. Un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête y est accessible.

Monsieur PION, administrateur territorial retraité, a été nommé en qualité de commissaire enquêteur.

La correspondance pourra être adressée par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur à la Mairie de Taverny ou par internet en mentionnant «enquête publique DP MeC Tuyolle à l'attention de Monsieur Pion». Celui-ci annexera cette correspondance au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera **5 permanences** à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement - 2, place Charles de Gaulle-95 150 Taverny :



- **lundi 29 avril de 14h à 17h,**
- **mardi 14 mai de 9h à 12h,**
- **samedi 18 mai de 9h à 12h,**
- **mercredi 22 mai de 9h à 12h,**
- **lundi 3 juin de 14h à 17h,**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport accompagné de ses conclusions motivées et le transmettre à Madame le Maire de Taverny avec le dossier d'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, 2 place Charles de Gaulle-95 150 Taverny, sur le site Internet de la Ville, et en Préfecture du Val d'Oise.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis formulés lors de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de la Ville de Taverny, pour approbation.



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

Avis Administratifs

Aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne
Commune de OSMY

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Le projet de plan d'aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne, commune de OSMY, a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le plan d'aménagement est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de OSMY
Le projet de plan local d'urbanisme de la commune de OSMY a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Élaboration du Règlement Intérieur de la commune de OSMY
Le projet de règlement intérieur de la commune de OSMY a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le règlement intérieur est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne
Le projet de plan d'aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne, commune de OSMY, a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le plan d'aménagement est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne
Le projet de plan d'aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne, commune de OSMY, a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le plan d'aménagement est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

2E AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne
Le projet de plan d'aménagement de la ZAC de la Vallée de l'Orne, commune de OSMY, a été approuvé en date du 14/12/2000 par le conseil municipal. Le plan d'aménagement est soumis à enquête publique à compter du 15/02/2001 jusqu'au 15/03/2001. Le dossier est consultable au service de l'urbanisme de la commune de OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, 61100 OSMY.

Vie de sociétés

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

Vie de sociétés

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

Vie de sociétés

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

AMBYTEK
Mise en liquidation de la société AMBYTEK, société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne. La liquidation est prononcée par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

DISOLUTION
La société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 F, dont le siège est à OSMY, 10 rue de la Vallée de l'Orne, a été dissoute par le tribunal de commerce de Caen en date du 14/12/2000.

35, avenue des Peupliers BP 51579 35515 Cesson Sévigné Cedex

Tel. 01 30 30 54 92 Fax. 0820 309 009

La gazette actu.fr

La gazette actu.fr

La gazette actu.fr

Annexe de 1er Mai, 3 Mai, 2e parution.

VILLE DE TAVERNY

ENQUÊTE PUBLIQUE



Du 29 avril au 3 juin 2019

► En Mairie de Taverny ou sur le site Internet de la ville

Hôtel-de-Ville - 2 place Charles-de-Gaulle
www.ville-taverny.fr



**Donnez
votre avis!**

Du lundi 29 avril 2019 au lundi 3 juin 2019 inclus, la ville de Taverny vous consulte et ouvre une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation de logements et de cellules commerciales en rez-de-chaussée ainsi que le réaménagement d'un espace public, sis Rue de Paris - Rue de la Tuyolle - Rue de la Marée

Opération d'aménagement pour la création de logements et de cellules commerciales : Rue de Paris - Rue de la Tuyolle - Rue de la Marée.

► Pourquoi?

Afin de requalifier le quartier historique de Vaucelles. Ce site comprend un secteur dont le tissu bâti est aujourd'hui dégradé, insalubre, et désaffecté. La requalification envisagée a pour finalité de redynamiser cet îlot - localisé dans un site privilégié, en centre-ville et à proximité immédiate d'une gare - par la création d'une offre mixte de logements diversifiés et de commerces de proximité.

► Comment?

Il est prévu que cet aménagement soit accompagné par la requalification des espaces publics immédiats et la création d'une placette, destinée à desservir les futurs commerces en pied d'immeuble des futurs bâtiments, et à offrir aux habitants du quartier une nouvelle centralité commerciale. Un élargissement de la rue de la Tuyolle de 9 à 11 m facilitera la circulation et le stationnement au niveau du carrefour avec la rue de Paris et rendra ce croisement plus sûr.

Angle rue de Paris / rue de la Tuyolle



► *Projet*



► *Existant*

Sente de la Marée



► *Projet*

Annexe 6

Enquête publique îlot Tuyolle

ACTUALITÉ

MISE À JOUR 04/04/2019

Opération d'aménagement pour la création de logements et de locaux commerciaux à réviser et à choisir ainsi que le réaménagement de l'espace public de Rue de Paris - Rue de la Fayette - Rue de la Bièvre

Le projet porte sur une opération d'aménagement visant à réaliser un site urbain mixte dans le quartier de l'île de la Bièvre à Paris.

Il sera composé d'un rez-de-chaussée à destination d'activités commerciales, d'habitat et de bureaux.

Le rez-de-chaussée sera à destination de locaux commerciaux, de bureaux, de locaux à usage d'habitat et de locaux à destination de locaux commerciaux.

Il sera prévu des locaux commerciaux, des locaux à destination de locaux publics, des locaux à destination de locaux commerciaux, des locaux à destination de locaux commerciaux, des locaux à destination de locaux commerciaux.

Une enquête publique est prévue du 22 avril 2019 au 1 juin 2019 à la Mairie de Faverris et sur le site internet de ce site.

Liens disponibles à compter du lundi 29 avril 2019 à 14h:

- Consultation du dossier en ligne
- Observations, remarques, questions et commentaires*
- Consultation du registre d'immatriculation

*Après accord de la commission enquêteur, les observations émises par le public sont publiées dans le registre en ligne.

Le Parisien du 15 mai

L'îlot Tuyolle sera rénové mais pas défiguré

Le site, dans le quartier historique de Vaucelles, va être réhabilité tout en conservant son aspect village. Une enquête publique est en cours.



Taverny. Sur l'îlot Tuyolle, un site de 7 000 m², 132 logements vont être construits avec 200 m² de commerces en rez-de-chaussée (visuel ci-dessus à droite).

TAVERNY

PAR CHRISTOPHE LEFÈVRE

C'EST UNE « FRICHE URBAINE », selon les termes de Gilles Gassenbach, adjoint au maire de Taverny chargé notamment de l'urbanisme. Une enquête publique est en cours (jusqu'au 3 juin) au sujet de l'îlot Tuyolle, situé à la croisée des rues de la Tuyolle, de la rue de Paris et de la rue de la Marée, dans le quartier de Vaucelles.

À l'abandon depuis plusieurs années, le site d'environ 7 000 m² fait l'objet d'un projet visant notamment à construire 132 logements

(dont 40 logements sociaux) et 200 m² de commerces en rez-de-chaussée. Ces derniers viendront notamment remplacer un ancien garage et un hôtel, aujourd'hui désaffectés. « C'est un très vieux dossier, avec des bâtiments en grande partie vétuste, explique la maire (LR), Florence Portelli. Nous voulons revaloriser ce quartier qui est un quartier historique de la ville et qui allait se paupériser. Nous voulons le tirer vers le haut. »

Les premiers logements devraient être livrés à la fin de l'année 2021. L'ensemble du chantier, qui permettra de loger environ 250 habitants, devrait être achevé à la fin de l'année 2022. Le projet prévoit par

ailleurs la création d'une placette et l'élargissement de la rue de la Tuyolle. « Nous voulons favoriser la circulation », précise Florence Portelli.

TROIS PRÉOCCUPATIONS MAJEURES : LA CIRCULATION, LE CADRE DE VIE, LA QUESTION ÉCOLOGIQUE

Il s'agit justement de l'un des trois principaux enjeux qui ressortent des 21 observations consignées jusqu'ici dans le cadre de l'enquête publique. « Il y a trois préoccupations majeures, reprend Gilles Gassenbach. La première concerne la circulation et le stationnement, la deuxième le cadre de vie et la troisième la question écologique en gé-

néral. Notre idée, c'est de ne pas défigurer le quartier. Nous voulons le rénover en conservant l'aspect village. »

Un avis partagé par les riverains, dont Anne Montfajon. « C'est une excellente idée, souffle la pharmacienne du secteur. Ça va être plus sympathique. Nous avons un quartier mourant. La création de commerces va créer de l'animation. Maintenant, il faut faire attention à la durée des travaux. » Une réunion d'information devrait être organisée avant la fin de l'enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site www.ville-taverny.fr.

PRÉSERVONS NOS DERNIERS ESPACES BOISÉS, C'EST VITAL ! LE BÉTON, CA SUFFIT !

Pour favoriser l'enrichissement d'un propriétaire locataire au-delà rue de Paris, le Maire de Taverny a décidé d'adapter le règlement d'urbanisme afin de :

- Sacraliser un espace boisé classé aujourd'hui inconstructible
- Transformer une partie de sente protégée (rue de la Martelle) en rampe de parking privée
- Multiplier les logements dans un quartier déjà saturé.

Ajouter 122 logements dans un quartier enclavé. C'est aggraver :

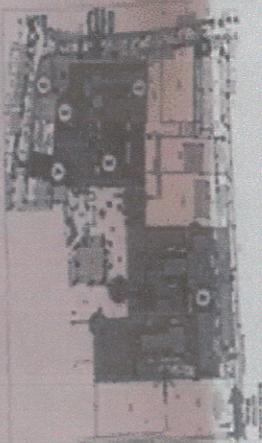
➤ **Les problèmes de pollution**

Gardons les derniers espaces naturels boisés en centre-ville avec leurs arbres classés !
Evitons l'augmentation des pics d'ozone !
Prélevons la santé des jeunes enfants !

➤ **Les problèmes de circulation**

Le quartier est déjà très embouteillé, notamment rue de Paris, rue de la Toupelle et aux abords de la résidence des Bryères.
Il est de plus en plus difficile d'y stationner (et pas de parking visiteurs ou clients prévu en surface dans le projet).

2.2. Pour les autres de projets



Plan de l'opération immobilière comprenant 5 immeubles et une place publique

Le programme de logement social est rue de la Toupelle

La rampe de parking pour la résidence en accession à la propriété est implantée sur la sente de la Martelle

Ainsi que cette procédure (liste de e mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°) est à la charge des finances de la commune, donc des Tavernaisiens, elle est lancée pour un projet qui ne présente strictement aucun intérêt pour les habitants et n'amène, dans son état actuel, que des nuisances !

Heureusement pour nous, cette procédure passe par une enquête publique à laquelle nous devons de participer massivement pour exprimer notre refus d'un tel projet décidé sans concertation.

D'autant qu'il existe des solutions alternatives respectueuses de l'environnement et de la vie de ce quartier.

Pour vous aider à exprimer votre regret de ce projet, nous nous tenons à votre disposition pour vous informer, éventuellement sous aide à la rédaction et à le transmettre au commissaire enquêteur.

ATTENTION : l'enquête publique se termine le 3 juin 2019.

Rejoignez-nous :

Tel : 07 55 27 93 91

Mail : Taverny.vaucelles@gmail.com



UNE NOUVELLE ÉNERGIE POUR TAVERNY Le Maire et son équipe municipale :

Récemment, vous avez pu recevoir dans vos boîtes aux lettres un courrier anonyme, prétendant se soucier du devenir de l'îlot « Tuyolle » et commençant son propos ainsi : « Pour favoriser l'enrichissement d'un propriétaire foncier installé rue de Paris, le maire de Taverny a décidé d'adapter le règlement d'urbanisme ».

Ces propos totalement diffamatoires et calomnieux - et qui feront l'objet de poursuites en justice - sont pour nous, qui avons été élus pour faire de la politique locale autrement, sans considération partisane, dans un esprit collectif et apaisé, le reflet de tout ce que la mauvaise politique peut faire de plus abject.

Ne comptez pas sur nous, devant la période électorale à venir, pour verser dans les ragots, les mensonges et la manipulation. Nous laissons cela aux autres et vous invitons à échanger sur ce projet, avec nous, en toute transparence.

Le pourquoi et le comment de ce projet :

D'origine en effet privée, et étant très largement antérieur à notre mandat, ce projet d'aménagement, localisé sur l'îlot entre la rue de Paris, la rue de la Tuyolle et la rue de la Marée, a pour principal avantage de redonner enfin du cachet au quartier de Vaucelles.

Vaucelles et plus particulièrement l'îlot « Tuyolle », que nous aimons profondément, dont nous sommes fiers, qui est le secteur historique de la commune, souffre depuis des décennies de son aspect délabré, insalubre, dégradé et désaffecté mais également de l'absence d'une dynamique commerçante de proximité.

Le propriétaire privé avait commencé les rachats de bâtiments insalubres du temps du mandat de Maurice Boscavert.

En effet nous connaissons, nous aussi, le propriétaire. Ainsi, dès le départ, nous lui avons demandé de ne pas être le promoteur du projet afin que notre probité ne puisse être en aucun cas remise en question. C'est une question d'éthique avec laquelle nous ne transigeons pas !

Le propriétaire a donc vendu sa maîtrise foncière auprès d'un promoteur reconnu dans notre région : *Ideal Groupe*.

Ce projet d'aménagement, présenté et communiqué en toute transparence, attendu depuis longtemps par les habitants et les commerçants attristés devant la dégradation de ce secteur, fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique par un commissaire-enquêteur.

Il repose sur cinq piliers :

1. Redynamisation du secteur de la Tuyolle avec l'implantation de nouveaux commerces de proximité,
2. Lutte contre l'habitat indigne et insalubre avec l'implantation d'un bâti architectural de qualité, intégrant et valorisant les maisons en meulière actuellement visibles depuis la rue,
3. Préservation des arbres protégés (dits remarquables) ainsi que la faune et la flore,
4. Amélioration de la circulation en élargissant la rue de la Tuyolle aujourd'hui étroite et dangereuse,
5. Maîtrise du stationnement sur la zone avec la création de 194 places souterraines (soit 1,5 place/logement alors que la loi n'en fixe qu'une par logement).

À ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé et la phase publique de concertation suit son cours conformément aux procédures prévues par la législation.

Devant les interrogations légitimes qu'entraîne obligatoirement toute perspective de changement, ce projet mérite mieux que des rumeurs et des mensonges.

Nous avons toujours fait du dialogue et de la transparence, les deux piliers de l'action publique que nous menons à Taverny.

C'est pourquoi, **nous vous invitons à vous rapprocher de nous afin que nous puissions nous rencontrer très prochainement** et échanger ensemble sur ce projet avec sérénité et transparence.



Le Maire et son équipe municipale
« Une nouvelle énergie pour Taverny »

Pour nous contacter :

✉ contact.equipemunicipale@gmail.com

☎ 06.95.40.49.03

Objet : Procès verbal de synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique sur l'îlot Tuyolle-rue de Paris-chemin de la Marée et levée de l'E.B.C. pour la mise en compatibilité du PLU.

Madame le Maire,

Je vous remercie de l'accueil et de la disponibilité de vos collaborateurs lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 avril au 3 juin 2019.

J'ai analysé les 3 registres d'enquête dont le second a été ouvert le mercredi 22 mai lors de ma 4ème permanence et le 3ème, le 3 juin, lors de ma dernière permanence.

J'ai enregistré 112 observations représentant 121 personnes, 103 parvenues par internet, 18 portées directement sur le registre.

J'ai noté très approximativement 55 visites pendant mes permanences qui n'ont pas toujours été suivies d'observation.

Dans ces 112 observations et 35 pages d'annexes, les 121 personnes ont formulé 450 remarques, qui pour la plupart ont un rapport avec la thématique de l'enquête :

- 14 observations expriment une satisfaction vis-à-vis du projet ;
- 102 observations expriment une opinion défavorable ;
- 5 se contentent de poser des questions ;
- Des projets alternatifs ont été formulés dans 29 contributions, principalement sur la réduction du projet et sur la circulation.
- 12 questions précises ont été formulées, supposant une réponse.

Après avoir également analysé les avis exprimés par les Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 25 mars 2019, à laquelle ils avaient été invités à participer, j'ai essayé de regrouper ces 450 remarques au travers de 16 thématiques.

Pour chacune de celles-ci, je me permets de tenter de faire une synthèse des observations formulées, puis de vous poser des questions pour me permettre de conforter mon analyse du dossier.

Vos réponses seront un élément décisif de la formulation de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

Afin de garantir le respect du délai de remise de mon rapport, convenu avec vos services, et le tribunal administratif, au 12 juillet 2019, il me serait agréable que vous puissiez me communiquer ces réponses pour le mardi 25 juin.

Avant d'analyser l'ensemble de ces observations, je me permets de formuler quelques remarques générales :

→ Nous sommes dans une enquête publique assez originale de mise en compatibilité de PLU pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble unique. Elle doit donc déboucher sur des modifications limitées : suppression de l'E.B.C., modification du règlement de la zone UA. De ce fait,

les personnes identifiaient facilement le projet en cause et cela a donc généré des questionnements beaucoup plus précis que lorsqu'on est dans une Orientation d'Aménagement de Projet (OAP) habituelle.

→ Cela fait longtemps, au dire de vos services, qu'il n'y avait pas eu d'enquête publique sur les projets d'urbanisme. Les Tabernaciens n'y sont donc pas habitués et il y aurait lieu, pour de futures enquêtes de préciser le rôle du commissaire enquêteur et le déroulement des permanences : les personnes venaient en groupe (12 personnes à l'ouverture le 29 avril, 8 personnes ensemble le 18 mai,) pour assister à une réunion de présentation du projet suivie de questions/réponses. Cela ne se passe pas comme cela et cela a généré des insatisfactions, voire des frottements en quelques circonstances.

→ Bien que cela soit la première fois que le site internet soit support complet d'une enquête publique d'initiative municipale, il y a eu une bonne implication de vos services dans cette mise en œuvre. On note aussi une utilisation très forte de cette possibilité par les habitants puisque 103 observations sur 121 (85 %) ont été formulées à partir du site internet de la ville avec une véritable frénésie au cours du pont de l'ascension après la distribution du tract... 76 observations ont été recueillies au cours de la dernière semaine (63%).

→ Il est assez remarquable de constater que l'essentiel des observations provient d'une immédiate proximité (de 0 à 300 mètres) et que je n'ai pas ressenti l'expression d'une opposition politique organisée.

→ Au cours de ma deuxième permanence, le mardi 14 mai, j'ai été interpellé par vos collaborateurs et par votre adjoint à l'urbanisme sur l'hypothèse d'une réunion publique organisée dans le cadre de l'enquête pour le mardi 21 mai. Je m'y suis préparé à la demande de vos services avant que cette idée soit abandonnée le jeudi 16 mai, faute de temps de préparation, d'après l'information communiquée par vos services. Cette hypothèse a été reprise dans l'article du Parisien .

I - Montage global et historique de l'aménagement (5 contributions) :

- Certains habitants regrettent que le montage opérationnel du projet ne soit pas mieux explicité (Hennebique, 14/5), J.M. Laigle, 27/5, M Clot , 3/6).

- Un autre souligne qu'un projet a précédé sur la parcelle Tuyolle et qu'il a été annulé en 2011 après un recours (M.Mme Lahache, 22/5).

Questions à la ville :

1- Propriété des sols : j'ai cru comprendre qu'il y avait 3 propriétaires, lesquels et pour quelle surface en pourcentage sur les deux îlots.

Depuis quand la ville et l'E.P.F.I.F. sont-ils intervenues sur la parcelle Tuyolle ?

Depuis quand la S.C.I. a-t-elle acquis des parcelles dans cet ensemble rue de la Tuyolle ?

2- La décision de la M.R.A.E. précise que les études de sol sont à la charge du promoteur.

Il m'a précisé le 3 juin que les sondages avaient été réalisés. Quelles en sont les préconisations ?

3- Montage opérationnel : je suppose qu'il va y avoir un regroupement de parcelles.

Qui va être le propriétaire final et qui va vendre au promoteur ?

Connaît-on, à ce jour, l'opérateur social ?
Qui sera propriétaire des locaux commerciaux ?

4- Historique du projet : un projet aurait été déposé en 2006 à l'initiative de Kauffman. Un recours au tribunal administratif aurait été déposé par une association et le projet annulé en 2011.
Qui portait ce projet en 2006 ? Était-ce une opération publique ?
Quel en était le programme : type de logements, surface, nombre de niveaux... ?
Avez-vous des éléments sur les initiateurs de l'association constituée à l'époque pour porter le recours ?

Réponses de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

II - Avis favorables :

14 personnes expriment un avis globalement favorable sur le projet, même si certains expriment quelques inquiétudes sur la circulation, le stationnement : J.P Foucault (10/5), D. Glandiers (29/5), D. Laurent (29/5), A. et F. Doré (30/4), C. Jeandron (30/4), N. Macaire (12/5), P. Annebique (14/5), M. Bus (14/5), A. Montfajon (27/5), C. Gaborit 28/5 ,D. Ducamp, 3/6, Mme Poinatte, 3/6, JP. Foucault, 10/5).

Ils mettent en avant l'état dégradé actuel du quartier et l'urgence d'intervenir, se félicitent d'un projet équilibré, du respect de la dimension « village » et d'un projet architectural haut de gamme.

A. Montfajon et Mme Poinatte soulignent que la redynamisation a été trop attendue (27/5).
Ils représentent 11,60 % des observations formulées.

On peut noter que les avis favorables se sont exprimés au début et à la fin de l'enquête.

III - Concertation préalable :

9 observations expriment le fait que l'enquête publique aurait dû être précédée d'une concertation sur le projet de la part de la ville : D. Darreau (19/5), D. Darreau-Moret (25/5), J.M. Laigle (27/5), Cuevas (29/5), M. Mme Murdry, 29/5, Mme Neyrolles, 3/6, J Bellaud, 3/6

J Perrier (2/6) : Il faut donner d'abord la parole aux habitants !

Mme Poinatte (3/6) : exprime, pour sa part, que la ville a largement concerté sur ce projet.

Questions à la ville :

- Y-a-t-il eu une réunion de présentation de ce projet avant l'enquête publiques ?
Si oui, est-il possible de disposer des éléments de communication et des comptes-rendus de cette réunion ?

- Dans une observation du 2 juin est évoquée une réunion à cette date avec Mme le Maire .
Comment s'est elle passée ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

IV - Intérêt général du projet (12 observations) :

Au fil de l'enquête, une idée s'est renforcée, s'interrogeant sur l'intérêt général du projet. L'identifiant assez nettement dans la partie Tuyolle-rue de Paris et ne le retrouvant pas dans la partie du projet rue de la marée, entraînant le déclassement de l'E.B.C. pour un programme en accession : Mme Pereira (28/5), A. Lefevre (28/5), P. et V. Coucaud (28/5), Sueur (31/5), Rivaldi (29/5) Mme Lang (1/6) , Mme Cottinet (1/6), M. Lang (1/6).

Mme Boulanger (1/6) et Mme Pereira (28/5) considèrent que ce projet, au nom de l'intérêt général, fait d'abord aboutir un projet d'intérêt particulier.

M et Mme Murdry (29/5)) considèrent que le projet laisse une belle part aux intérêts privés au détriment du bien commun.

Mme Boulanger , M et Mme Cottinet, Mme Pellarey (1/6) disent : cessons de privilégier l'argent au détriment de la nature.

Question à la ville :

Quels arguments pouvez-vous apporter pour conforter les points de vue sur l'intérêt général du projet global ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

V - Prise en compte de l'histoire du quartier - respect des enjeux environnementaux et des objectifs de l'Agenda 21 – Impact sur la valeur des biens :

37 personnes, dans leurs observations interviennent sur ces 3 problématiques. On ne peut pas toutes les citer.

Certains abordent des points spécifiques :

▫ Il faut privilégier la réhabilitation des bâtiments Tuyolle, plutôt que les détruire : M. Laurent (6/5), M. Duffour (29/4), M. Bossari (3/6), Allard (2/6), M. Richard (2/6), M. Rivaldi (29/5).

▫ Les bâtiments ont du charme – M. Girolami (1/6).

- Il faut respecter ce quartier historique de Taverny, rural avec la présence de fermes – M. Darreau (19/5), M. Rivaldi (20/5).
- M. Benne (27/5) signale la présence de sites et lieux historiques dans ce secteur et demande une expertise archéologique préalable avant toute intervention.
- Mme Poinsette (3/6), Lucan (3/6) insistent sur le fait que ce quartier à l'abandon depuis des années, a un besoin impératif de rénovation et de dynamisation.
- M. Thibaud (27/5) souhaiterait qu'on élargisse l'effort de dynamisation engagé sur Tuyolle à d'autres sites du quartier au moins aussi intéressants.
- M. Delagrangé (18/5) demande des impositions plus fortes aux promoteurs, par exemple pour conserver la meulière.
- M. De Souza (31/5) demande qu'on ne fasse pas comme à Ermont et qu'on préserve la meulière.
- M. De Souza (31/5), D. Darreau (19/5) et Mme Lefeuvre (28/5) signalent que ces projets sont en totale opposition avec les objectifs de l'Agenda 21 initiés par la ville.
- M. Robin (1/6) signale que ces projets vont conduire à une baisse de la valeur des biens.
- M. Mosnier (1/6) et Granjean (10/5) : « ce quartier est isolé de tout, mais il est au calme, préservons le ! »
- M. Gits (..) : il faut préserver le 48 rue de Paris.
- Et pour finir, Deux remarques contradictoires :
 - D. Laurent (6/5) : ne pas privilégier l'intérêt financier au détriment de l'écologie ;
 - M. Ducamp (3/6) : ne pas privilégier l'écologie ... on est à 100 m de la forêt.

Questions à la ville :

- Quelles réponses apportez -vous aux remarques des habitants ?
- Qu'est-ce qui est prévu concernant une expertise archéologique préalable .

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

VI - SUR LE CONTENU DU PROJET D'AMÉNAGEMENT :

34 remarques s'expriment sur le projet d'aménagement, de manière contrastée.

* beaucoup de questions se posent sur les caractéristiques du projet et son respect des règles de développement durable :

- appartements accessibles aux handicapés (Aucoin, 11/5) ;
- statut public de la place (Ennebique, 14/5) ;
- souhait de toitures végétalisées, énergie renouvelable, pleine terre, places réservées aux véhicules électriques et aux vélos, respect RT 2012 (Pereira, 28/5) ;
- toits photovoltaïques, récupération des eaux de pluies (Aucoin, 5/5).

* des observations s'expriment sur la différences de traitement des deux projets :

→ projet Tuyolle, plutôt soigné, projet marée, plus « bétonné » (Mme Feveuvre, 28/5 ; Darreau Moret, 25/5) ; M. et Mme Antures (3/6) ; M. Weidlinct (3/6).

→ la place fait débat :

▪ certains sont contre (Laurent,6/5) ;

▪ d'autres sont pour (Gaborit, 28/5 – Tro, 30/5) mais demandent de la télésurveillance.

→ la réalisation d'un espace de jeux est demandée, alors qu'elle ne serait pas prévue, y compris dans le PLU. (Tro, 30/5 – D. Darreau, 19/5 – Darreau Moret, 25/5 – M. Girolami, 1/6 – Mme Pezzarey, 1/6 – M. Berthelemy,3/6).

→ un parc sur Vaucelles (M. Girolami, 1/6).

* des questions ou remarques d'ordre plus générales :

- Pourquoi, à Taverny, les bâtiments sont-ils moins beaux qu'à Eaubonne ou à St Leu ? :Mme Azoulay (3/6).

- « Avec des bâtiments à étages, ils auront vue sur nos jardins » : Mme Louara (3/6).

- Ces bâtiments sont mieux que ceux des Sarments ; les trottoirs ne sont pas assez larges : Mme Lucan (3/6).

- L'enjeu de la préservation de la rue de la marée est évoqué : C. Sebac (2/6)... C'est un identifiant de la ville : Me Lefeuvre (28/5) ; Mme Paccioni (2/6) ; J. Perie (2/6).

- Il aurait fallu conduire au bout l'alignement de la rue de la marée : D. Ducamp (29/4)

- L'îlot Tuyolle n'est pas prioritaire par rapport à d'autres secteurs de la rue de Paris, il aurait fallu en traiter d'autres : Mme Buss (16/5).

* des observations critiquent les documents de communication distribués par la ville :

- Le projet est séduisant sur le dépliant mais oublie d'évoquer la suppression de l'E.P.C. : Mme Piel (28/5) ; Mme Lang (1/6).

- Des images flatteuses qui ne correspondront pas à la réalité, constructions pseudo rurales avec faux colombages : Mme Boulanger (1/6). Images belles mais peu réalistes :M et Mme Mouton (3/6).

Questions à la ville :

- Comment réagissez vous aux remarques formulées ?
- Un espace de jeu est indiqué dans le plan : qui en sera responsable ? Sera-t-il ouvert aux deux îlots ?
Y aura-t-il une liaison piétonne entre les 2 îlots ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

VII- SUR LE RÈGLEMENT DE L'ADAPTATION DU PLU :

Certaines observations soulignent que le P.A.D.D. ne serait pas respecté sous les angles « privilégier l'habitat particulier » et « développer les sentes piétonnes » : Pereira (28/5)

D'autres regrettent que le règlement dispense de réalisation d'aire de jeux , trouvant cela anormal : Tro (30/5).

Il faut imposer aux promoteurs plus de contraintes, notamment sur la présence la meulière dans le quartier où il y en a beaucoup : Delagrang (18/5).

Plusieurs observations (notamment M. Couffin, 3/6) font remarquer que la modification du PLU n'est nécessaire que pour le projet de la rue de la marée avec la suppression de l'E.P.C. et l'augmentation des hauteurs. Le projet de la rue Tuyolle peut se faire sans adaptation du PLU.

Mrs Sueur (31/5) et Madec (31/5) considèrent que le PLU ne répond pas au service public mais à une opération spéculative.

Mme Boulanger (1/6) fait remarquer que le PLU n'est modifié que pour permettre la réalisation d'un projet privé unique.

M. Teixeira (31/5) constate que le PLU impose de nombreuses contraintes aux particuliers mais pas aux promoteurs.

M. Weidling (3/6) fait une contre proposition : mettre le terrain de l'E.B.C. en zone UGA au lieu de la zone UA pour être affecté à des pavillons.

Lors de la réunion du 25 mars 2019 , lors de l'examen conjoint du projet par les P.A.E. ,l'État a rappelé la nécessité de respecter les règles de stationnement du P.D.U.I.F..

Questions à la ville :

- quelles sont vos réponses aux remarques exprimées sur ce point ?
- Pouvez-vous confirmer que la réalisation du projet Tuyolle ne suppose pas d'adaptation du PLU ?
- Merci de réagir au projet alternatif de M. Weidling.
- Comment interprétez-vous le respect du P.D.U.I.F imposé par l'État ?
- Est-ce une obligation à prendre en compte dans le permis de construire ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

VIII - DENSITÉ DU PROJET :

32 personnes on fait figurer dans leurs observations la question d'un excès de densité du programme à l'échelle du quartier et de la ville. Je ne les citerai pas tous.

Toutefois certains apportent une spécificité :

- M. Loret (3/5), M et Mme Hahache (22/5), M. Darreau proposent de diviser par 2 le nombre de logements construits.
- pour M. Chaminade (15/5), ce n'est pas un projet à taille humaine.
- M. et Mme Muddry (29/5) refusent le piège tendu par l'Etat poussant à la densification.
- L'objectif est-il de détruire les maisons ou de construire à tout va ? Mme Philippini (27/5).
- M. Thibaud (27/5) : projet trop dense, même pour du logement social.
- M. Gits (2/6) : il y a trop de projets en cours à Taverny (Sarment, St Honoré, angle de la rue d'Herblay, avenue des pinsons...) et aussi sur St Leu, Bessancourt, Frépillon. Faisons une pause.
- M. Berthelemy (3/6) : on peut bétonner mais on ne vit pas que de béton...
- Mrs Richard (2/6) : comme à St Leu, engageons des actions « stop le béton » pour s'opposer à la destruction de l'habitat individuel.
- M. Tro (31/5) : moins de béton, plus de verdure.

Questions à la ville :

- quelles réponses formulez-vous aux remarques des habitants ?
- Combien de programmes de logements et de quelle taille ? Sont-ils en cours de réalisation, au stade du permis de construire ou en projet avancé comme celui de l'îlot Tuyolle en ce moment à Taverny ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

IX - ENJEUX DE LA SUPPRESSION DE L'E.B.C. :

52 personnes abordent dans leurs observations l'impact de la suppression de cet E.B.C. sur le site, dans le quartier, dans la ville. On ne peut pas tous les citer.

Un certain nombre d'entre elles aborde la thématique sous des angles spécifiques.

- L. Cohen (9/5), C. Bernard (26/5) Mme Lang (1/6) signalent qu'il n'est pas correct de faire une étude faune-flore fin novembre. Ils demandent une étude plus récente.
- D. Darreau (19/5) et C. Bernard (26/5) indiquent que le maintien de l'E.B.C, c'est le respect de la biodiversité et que c'est l'ensemble des parcs et de la forêt qui font la richesse de l'ensemble.
- M. et Mme Lahache (22/5) signalent qu'il y a des arbres sur l'E.B.C., en particulier un double alignement d'arbres composant une belle allée (dossier photo sur le registre).
- Mme Darreau Moret (26/5), Mme Pellarey (1/6) : « avec le développement de l'urbanisation, il y a de moins en moins d'oiseaux dans le secteur. »
- M. Diaz Pedregal (3/6), M. Petcho Baque (2/6), Mme Plocus (1/6), C. Bernard (26/5), M. et Mme Mudry (29/5) signalent que la suppression de l'E.B.C. va à l'encontre des objectifs nationaux sur la

préservation des espaces naturels, la préservation des espèces animales et l'action contre le réchauffement climatique. Pour eux, cette action doit commencer à l'échelon de la ville.

- Mme Martin (27/5) : préserver l'E.B.C., c'est agir pour la santé des habitants.
- M. et Mme Coucaud (28/5) : il faudrait mesurer la qualité de l'air sur Taverny.
- M. Berthelemy (3/6), Mme Pelarey (1/6) : comment peut-on envisager la préservation de 2 arbres centenaires avec le bouleversement des nappes phréatiques lié à l'urbanisation ?
- M. Desumeaux (1/6), M. et Mme Antunes (3/6) : l'étude raconte des histoires. On a dans nos jardins tout proches des espèces d'oiseaux non indiquées, des renards, des écureuils roux.
- M. et Mme Mouton (3/6) : l'E.B.C. est actuellement un espace de respiration de la cité des bruyères déjà très enclavée.
- M. Perrie (2/9), M. et Mme Lane (1/6) : ne pas sacrifier des arbres centenaires pour des logements.
- M. Allard (1/6) : « l'arbre est éternel, il s'auto-reproduit. Ne le détruisons pas. »
- M. Vens (21/5) : il faudrait mieux faire un espace vert ou des jardins familiaux que des logements.

Questions à la ville :

- Quelles réponses formulez-vous aux remarques des habitants ?
- Depuis quand l'E.B.C. est-il inscrit au PLU ?
- Combien d'E.B.C. sont inscrits dans le PLU de Taverny ? et quelle surface cela représente-t-il ?
- Est-il prévu une étude faune-flore actualisée avant la décision du conseil municipal ?
- Y-a-t-il un dispositif AIR PARIF sur Taverny ?
- Serait-il possible de disposer d'un dossier photos sur l'état actuel du site de l'E.B.C. ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

X - COMMERCE :

28 personnes se sont exprimées dans leurs observations sur la question des commerces de manière très contrastée. On ne peut pas les citer tous ; certaines expriment des spécificités.

- M. Foucauld (10/5) considère que c'est un bon projet.

12 personnes considèrent le programme commercial non utile car il ne marchera pas.

- M. Thibaud (13/5), Mme Bus (16/5), Mme Darreau Moret (25/5), Mme Martin (27/5), Mme Pereira (28/5), M. Madec (31/5) expriment que la cause de l'échec sera l'absence de stationnement spécifique.
- M. Belghit (11/5), Mme Bus (16/5), M. Chaminade (15/5), M. Texeira (3/5), Mme Renard Brière, Courissier ne souhaitent pas voir concurrencer les commerces existants.
- M. Belghit (11/5), M. Berthelemy (3/6) insistent sur la nécessaire qualité des commerces et sur le rejet des activités présentant de nuisances pour les habitants.
- M. Thibaud (13/5) souligne l'impact de la concurrence des grandes surfaces.

- Mme Martin (27/5) propose de réaliser une grande surface plutôt que des logements sur l'îlot Tuyolle.

D'autres font des propositions d'activités : une brasserie (M. Chaminade, 15/5) ; relocaliser la pharmacie Montfagon (M. Thibaud, 13/5), une supérette pour le quartier (28/5).

<p><u>Questions à la ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Que vous inspirent les observations exprimées ? - Serait-il envisageable d'établir une convention avec le preneur des commerces pour l'obliger à associer la ville aux choix des commerces, éventuellement avec la Chambre de Commerce ?
<p><u>Réponse de la ville :</u></p>
<p><u>Remarques du commissaire enquêteur :</u></p>

XI - BESOINS EN ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT :

20 observations évoquent le besoin en équipements publics et en transport en commun pour accompagner le projet :

● Équipements :

- 12 observations concernent les équipements municipaux et évoquent la saturation des écoles (qui vont passer à 24 par classe), les crèches, le centre de loisirs (Jacquet , 31/5 – Sueur, 31/5 – Laurent, 31/5 – Missio, 1/5...);
- Une observation évoque la dégradation des services publics à Taverny (C.P.A.M. et Poste).
- une observation concerne le lycée et le collège.
- Mme Neyrolle (1/6) propose une « maison pour tous » et des locaux associatifs dans les locaux existants de l'îlot Tuyolle.

● Transports en commun :

Certains pointent des erreurs dans l'étude d'impact :

- 1 train toutes les 15 minutes et non toutes les 10 minutes (Missio, 1/5) ;
- pas de garage vélos couvert à la gare de Vaucelles.

Des observations soulignent que la ligne H est déjà saturée. Les nombreux nouveaux programmes vont dégrader les choses (M. Delagrance, 18/5 – Mme Bernard , 25/5).

- Rien n'est prévu dans le Grand Paris pour Taverny ;: c'est anormal : M. Lucan (3/6)

Questions à la ville :

- Comment réagissez-vous aux remarques exprimées ?
- pouvez-vous donner un rapide éclairage sur la capacité d'accueil complémentaire des services municipaux pour les nouvelles populations ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

XII - LOGEMENTS SOCIAUX (9 remarques):

Contrairement à ce qui se passe dans des enquêtes publiques d'urbanisme des dernières années, la question du logement social passe presque inaperçue dans cette enquête. Elle n'est soulevée que par 9 personnes.

- M. Autunnale (10/5) s'interroge sur l'utilité du logement social dans une zone pavillonnaire.
- M. Daniel (6/5), M. et Mme Murdry (29/5), M. Girolami (1/6), D. Laurent (29/4) considèrent que le pourcentage de logements sociaux est trop important sur l'îlot Tuyolle.
- Mme Darreau Moret (25/5) demande la position des logements très sociaux.
- Mme Rognant (3/6) demande la position des bâtiments de logements sociaux dans l'îlot Tuyolle.
- Mme Lang demande le positionnement des logements très sociaux.

Questions à la ville :

- Pouvez-vous donner un rapide historique des relations avec l'État sur ce dossier des logements sociaux ?
- J'ai eu connaissance du fait qu'un document venait d'être signé avec l'État pour traduire la sortie de la situation de carence fin 2019. Pouvez-vous confirmer ce point ?
- Quel est l'état d'avancement des autres projets envisagés dans cet accord ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

XIII LES ÉTUDES D'IMPACTS (122 observations):

① La circulation :

73 personnes ont évoqué, dans leur observation, la question de la circulation, soulignant qu'elle était déjà saturée aux abords du projet, que les études d'impact présentées n'étaient pas convaincantes et que les problèmes étaient minimisés.

- Des précisions sont apportées par de nombreuses observations :
 - Me Davoine (2/6), Mme Lagroix (2/6), M. Schaenepel (2/6), Mme Missio (1/5), D. Darreau (19/5), Mme Darreau Moret (25/5), Benne (31/5), Sueur (31/5), Tro (31/5), M. et Mme Cotinet (2/6) soulignent que l'étude, qui date de 2016, est caduque car elle ne prend pas en compte les constructions liés aux divisions de parcelles et la présence de nombreux équipements (institut pour enfant, centre de rééducation, EHPAD). Elle minimise par ailleurs le nombre de véhicules liés au projet.
 - M. Benne (31/5), M. et Mme Murdry (29/5), Mme Martens (2/9), M. Weidling (3/6) indiquent que ces études d'impact sur la circulation rue de Paris ne prennent pas en compte les autres projets alors qu'elles devraient le faire (Taverny , 60 logements au 23-29 rue de Paris, limite de St Leu, Frépillon, Bessancourt).
 - M. Tro (31/5), Laurent (28/5), Piel (28/5) demandent qu'on refasse des études d'impact actualisées et complétées avant tout nouveau projet.
- D'autres signalent des difficultés non évoquées dans les études d'impact :
 - Mme Belghit (11/5), Mme Plocus (2/6), Mme Picot (2/6), M. Allard (1/6) demandent que l'impact des travaux soit pris en compte et signalent l'exemple de l'EHPAD dont les travaux auraient été problématiques.
 - Mme Lacroix (2/6), Mme et M. Renard Brières Courissier (2/6), M. Pellarey (1/6) signalent le stationnement des bus scolaires, des camions de livraison et des véhicules de ramassage des déchets qui provoquent déjà de gros encombrements.
- Sont évoqués des points plus précis :
 - M. Rocheteau (25/5), Davoine (2/6), Mme et M. Renard Brières Courissier (2/6), M. et Mme Dure (30/4), Mme Pellarey (1/6) attirent l'attention sur la sécurité des personnes menacée, selon elles, ainsi que l'absence de ralentisseur rue de Paris
 - M. Laurent (23/5), Tro (31/5), Mosnier(1/6), Jouet (2/6), anonyme (3/5) soulignent que les entrées-sorties des immeubles sur la rue de la marée s'effectuent sur des rues de petit gabarit (Aulnays, des martrais, Bruyères, rue de la marée) à double sens et où, dans les faits, il est impossible de se croiser en présence d'un véhicule en stationnement.
 - M. et Mme Mouton (3/6) signalent que la circulation aux abords de la cité des bruyères est déjà très perturbée.
 - M. et Mme Dure (30/4) signale l'état de dangerosité du carrefour Tuyolle-Paris-Vaucelles.
 - M. Laurent (28/5) demande que le percement de la rue de la marée soit réalisé comme prévu initialement.
 - M. Vandenbosch (3/6) indique, qu'avec ce projet, les difficultés de circulation vont s'étendre aux quartiers voisins.

2 Le stationnement :

49 personnes, ayant formulé des observations, ont évoqué la question du stationnement soulignant qu'il est déjà saturé dans le secteur et que le projet va renforcer les difficultés. Nombreuses d'entre elles explicitent leur propos :

- Mme Lardier (28/5), M. et Mme Lang (1/6), Mme Plocus (2/6) jugent l'étude d'impact inadaptée, car les problèmes sont sous-estimés.

- M. Loret (6/5), D. Darreau (19/5) signalent que les habitants louent souvent leur parking (quand ils en ont) ou refusent de le louer aux propriétaires ou de les acheter au promoteur.
- Mme Davoine (2/6), M. Perié (2/6) soulignent l'absence de places visiteurs.
- Mme Pereira (28/5) signale que le nombre de place de parking ne diffère pas selon la taille des logements.
- B. Thibaud (13/5), D. Darreau (19/5), Laurent (28/5), Cuevas (29/5) ; M. et Mme Lang (1/6) signalent l'absence de stationnement pour les commerces et indiquent que c'est la cause principale des difficultés et fermetures des commerces actuels.
- Mme Pellarey (8/6), Mme Filipini (27/5), riveraines du projet, signalent que souvent, elles ne peuvent pas sortir leur véhicule de chez eux, les gens ne respectant pas les bateaux ni les portes de garages.
- JB Allard (1/6), Mrs Sueur (31/5), Tro (31/5) ; Robin (31/5), M. et Mme Renard Brières Courissier (2/6), Darreau Moret (25/5), B. Thibault (27/5) indiquent que la mise en place récente de la « zone orange » dans le secteur complique déjà le stationnement.
- M. Loret (6/5) signale que les difficultés de stationnement se sont considérablement renforcées au cours des dernières années .
- M. et Mme Mouton (3/6), Mme Darreau Moret (25/5) précisent que les abords de la cité des bruyères sont déjà « instationnables » à ce jour.
- Mme Lefeuvre (28/5) demande un nouveau parc public.

Remarques du commissaire enquêteur :

Le ressenti, très fort, sur les questions de circulation et le stationnement abordées à 122 reprises a été renforcé par plusieurs éléments :

- les études d'impact datent de 2016 et sont donc très incomplètes ;
- ces 3 documents, qui représentent 88 des 180 pages du dossier (soit 55%) sont illisibles car la première étude est contredite par les 2 suivantes.

Il aurait fallu, au minimum, un document actualisé prenant en compte le dernier projet et l'état actuel de l'environnement.

Lorsqu'on mesure un impact de la circulation, il est conseillé d'intégrer celui des projets environnants. Il est dommage que cela n'est pas été fait.

Questions à la ville :

- Comment réagissez-vous à ces nombreuses remarques sur ces deux thématiques ?
- Envisagez-vous une nouvelle étude d'impact sur ces 2 points ?
- L'entrée-sortie de l'opération rue de la marée, débouchant sur des rues de faibles largeur, à double sens et « incroisable » s'il y a un véhicule en stationnement, ne vous semble-t-elle pas poser une problème ?
- Nombreux commentaires évoquent la mise en place d'une « zone orange » dans le secteur. Pourriez-vous expliciter ce dispositif ?
- L'hypothèse d'un feu tricolore au croisement Tuyolle-rue de Paris- Vaucelles est évoquée dans l'étude d'impact et dans certains commentaires. Elle semble abandonnée à ce jour. Pourriez-vous expliciter les raisons de cet abandon ?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

XIV - PROJETS ALTERNATIFS :

29 contributions intègrent la formulation de projets alternatifs concernant le projet d'aménagement et l'organisation de la circulation.

① le projet d'aménagement :

M. et Mme Murdry (29/5), Mme Sebag, M. Blin (2/6), M. et Mme Lahache (22/5), Mme Ozga (2/6), M. Swanepoel (2/6), M. Teixeira (31/5), M. et Mme Laurent (28/5), M. Telliez (2/6), M. et Mme Martens (2/6) proposent de ne réaliser que le projet Tuyolle et de laisser l'E.B.C. en l'état.

Cela représente 13 observations, presque autant que les avis favorables.

M. Darreau (19/5), M. et Mme Renard Brières Courissier (2/6), M. Weidling (3/6) proposent de réduire la densité de l'îlot Tuyolle et d'élargir les trottoirs.

Mme Louara (1/6) et M. Vens (1/6) proposent de faire un parc public toutes générations sur le terrain de l'E.B.C..

M. Perle et M. Perie proposent de détruire les bâtiments Tuyolle, de faire une place avec une fontaine originale, de faire des commerces, des parkings et un espace vert.

Mme Martin (27/5) propose de faire un magasin de grande surface à la place de logements.

M. Weidling (3/6) propose une zone UGA au lieu d'UA sur le site de l'E.B.C.

② La circulation :

Mme Azouay (3/6) propose un double sens sur la rue de Vaucelles entre la rue de Paris et la rue Foch, un sens unique montant sur la rue Tuyolle jusqu'à la rue G.Péri.

M. Rochereau (25/5) propose un sens unique descendant sur la rue Tuyolle et la pose de 2 feux tricolores sur la rue G. Péri.

M.Thorens (1/6) propose de prolonger l'élargissement prévu sur la rue Tuyolle jusqu'aux parcelles 210 et 115.

M. Tro (31/5), M. Laurent (28/5), Piel (28/5) demandent de refaire les études d'impact avant tout projet.

Question à la ville :

Merci de répondre aux différentes propositions alternatives formulées par les habitants.

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

XV - QUESTIONS :

10 habitants posent des questions précises qui appellent des réponses. Je me permets de les synthétiser :

- 1- M. Ducamp (29/4) : Pourquoi ne pas avoir conduit à terme l'alignement sur la rue de la marée ?
- 2- Mme Aucouin (5/5) : Les immeubles sont-ils éco-responsables ?
- 3- M. Dufour (29/4) : Que devient la maison blanche à l'angle de la rue de la marée ?
- 4- Laurent (29/4), Annebique (14/5) : Nom du promoteur et explication du montage.
- 5- Aucoin (11/5) : Y-a-t-il des aires de jeux dans le projet ?
- 6- M. et Mme Lang (1/6) : Combien y-a-t-il de bâtiments dans l'opération ? C'est définitif ? Qui réalise l'étude de sol ? Y-a-t-il une liaison piétonne entre les 2 îlots ou une barrière ? Quelles mesures de protection sont prévues pour la réalisation du parking souterrain aux abords du 46 rue de Paris ?
- 7- M. Rognant (3/6) : riveraine immédiate, elle demande si il y aura des vues sur sa propriété, les mesures de protection sur ses murs, le positionnement des bâtiments de logements sociaux (voir observation complète).
- 8- M. Couffin (3/6) demande s'il y a un lien de parenté entre le propriétaire de la SCI principale propriétaire des terrains et une maire-adjointe ? Et si oui quel a été son vote au conseil de 2016 ?
- 9- M. Delagange (18/5) demande si, du fait de l'impact des travaux, il y aura des mesures de compensation pour les commerçants.

<p><u>Question à la ville :</u></p>
<p>Merci de répondre dans le détail aux questions précises.</p>
<p><u>Réponse de la ville :</u></p>
<p><u>Remarques du commissaire enquêteur :</u></p>

XVI - DIVERS :

- M. Thiebaud (19/5) : c'est une erreur de positionner le projet en centre ville : il ne l'est pas. Il est à 400 m.
- M. Annebique (14/5), M. Clot (3/6) : pourquoi n'explique-t-on pas le montage financier du projet ?
- Mme Moret (18/5) signale que les permanences du commissaire enquêteur ne servent à rien : il ne répond pas aux questions.
- M. Clot signale qu'il est venu le 31 mai et que le commissaire enquêteur n'était pas là. (*ce n'était pas un jour de permanence*).

•M. et Mme Lahache (22/5) soulignent qu'il est paradoxal de remarquer que le propriétaire principal des 2 parcelles est celui qui, en 2006, a été à l'initiative de l'association qui a déposé un recours et obtenu l'annulation du projet sur la rue Tuyolle.

Question à la ville :

- Quelles sont vos remarques sur ces observations?

Réponse de la ville :

Remarques du commissaire enquêteur :

Je vous remercie, Madame le maire, de l'attention que vous porterez à ce proces verbal de synthèse et de faire figurer vos réponses dans le cadre réservé à cet effet.

Je vous adresse mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur

Philippe PION

Direction de l'Urbanisme et
de l'Aménagement
Affaire suivie par Etienne FIEVEZ
Tél : 01-30-40-27-34
urbanisme@ville-taverny.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Florence PORTELLI, Maire de Taverny, Vice-Présidente du Conseil régional d’Île-de-France

CERTIFIE

Avoir procédé à l’affichage en mairie sur les panneaux réservés à cet effet :

- Au pied de l’hôtel de ville – Place Charles de Gaulle
- Gare de Vaucelles – A l’angle Eugène Vallerand
- Rue Gabriel Péri – Angle de la rue de la Tuyolle
- Rue Raymond Clauzel – A l’angle de la rue de l’Eglise
- Place de la gare – Gare de Taverny
- Place des 7 fontaines – Rue de Pierrelaye
- Salle Henri Denis – rue d’Herblay – Place de Verdun
- Chaussée Jules César – limite Beauchamp – A l’angle de la rue Sainte Honorine
- Place Ludinghausen – rue de Paris
- Avenue Cardinale – Espanade du Gai Savoir
- Rue du Plessis – A l’angle de la rue de Vaucelles
- Boulevard Henri Navier
- Rue des Lilas – Angle rue de la Tournelle.

L’avis annonçant l’ouverture de l’enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de Taverny pour la réalisation de logements et de cellules commerciales à rez de chaussée ainsi que le réaménagement d’un espace public sis rue de Paris – rue de la Tuyolle – rue de la Marée et contenant les renseignements prévus à l’article R123-9 du code de l’environnement a été publié et affiché dans les formes et les détails prescrits par l’arrêté préfectoral, c’est-à-dire 15 jours au moins avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute sa durée soit du lundi 29 avril 2019 au lundi 3 juin 2019 inclus dans l’étendue de la Commune.

Le projet soumis à l’enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l’enquête à la Mairie de Taverny.

Le registre destiné à recevoir les réclamations est resté déposé, pendant toute la durée de l’enquête à la Mairie de Taverny.

Fait à Taverny, le 18 juin 2019

Le Maire,




Florence PORTELLI
Vice-Présidente du Conseil régional
d’Île-de-France